

Besoin d'un conseil "comment protéger mes biens"

Par ATcarter_old, le 06/06/2007 à 14:31

J'ai 20 ans, depuis mes 18 ans je touche un héritage de la mort de mon père. Ma mère est une alcoolique et une droguée, c'est pour cette raison que je suisp partie de chez moi car ça devenait l'enfer et de plus elle vit avec un homme encore pire qu'elle. Je ne dois rien à mère, elle m'a détruit mon enfance, ... Il a de cela peut de temps j'ai découvert que ma mère et son ami se sont fiancés, je ne suis pa dupe je sais qu'i a quelque chose derrière la tête > l'argent. Je sais qu'ils ont des dettes et tout et je ne voudrais pas être contreinte à entretenir des droguée, de ce fait je me demande si je peux me protéger juridiquement de faire en sorte qu'ils ne puissent rien me demander financièrement, ... Car je trouve ça louche que je l'apprenne pa une amie, qu'il ne m'en parle pas et que comme par hasar je vais reçevoir encore des sous d'héritage.

Merci.

Par Jurigaby, le 06/06/2007 à 22:27

Bonjour.

Je ne pense que vous puissiez mettre vos biens à l'abris dans l'hypothèse ou votre gentille maman vous réclameriez le paiement d'une pension alimentaire.

Toutefois, je tiens à vous rassurer sur un point.

Vous ne serez pas tenu de payer quoi que se soit si vous démontrez qu'elle a gravement manqué à son devoir en tant que mère, ce qui ne sera aps trés difficile, si c'est une droguée,

du moins, c'est bien là mon avis.